

# ETTENDORF 'INFOS

*Lettre d'informations du village d'ETTENDORF*

**N° 09 – JANVIER 2011**



**BONNE ANNEE 2011**

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*En ce début d'année 2011, "ETTENDORF'INFOS" n° 9, la nouvelle édition de la Lettre d'informations du village d'Ettendorf, est publiée.*

*De nombreux évènements ont marqué la vie de notre cité au cours des 4 derniers mois. Vous en trouverez quelques échos dans les pages suivantes. Certains sont développés plus largement sur le site Internet avec des photos sous : <http://ettendorf.payszorn.com>. Consultez-le.*

*La rédaction vous souhaite une agréable lecture et une bonne et heureuse année 2011.*

## **LE MOT DU MAIRE**

L'année 2010 a été riche en évènements et s'est terminée d'une façon tout à fait inattendue par un hiver rude et précoce. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont mis leur énergie à dégager nos kilomètres de rues et de trottoirs.

L'année 2011 sera fertile en activités et manifestations diverses, grâce à l'engagement et au dévouement des nombreux bénévoles de nos associations, auxquels je vous encourage à apporter votre soutien.

L'année à venir sera certainement cruciale pour l'avenir de notre village et votre équipe municipale saura prendre ses responsabilités de gestionnaire. Nous ne ménagerons pas nos peines, afin d'apporter les meilleures solutions aux lourds dossiers en cours, comme le Plan Local d'Urbanisme ou le traitement des coulées d'eaux boueuses. Que cette nouvelle année vous apporte bonheur et sérénité !

*Patrice WEISS*

## **LES ÉVÈNEMENTS DES DERNIERS MOIS**

De nombreux évènements se sont déroulés ces 4 derniers mois dans la commune. En voici quelques uns :

### **INAUGURATION DU NOUVEL ESPACE SPORTIF**

C'était jour de fête le samedi 23 octobre 2010 au nouvel espace sportif d'Ettendorf.

Baptisé "*Espace Sportif des Deux Aigles*", en référence au blason de la Commune d'Ettendorf, il a été inauguré sous le parrainage de Mr Léonard SPECHT, ancien joueur international de football.

Composé d'un terrain de football en gazon synthétique, d'un clubhouse - vestiaires, d'un terrain multisports et d'une aire de pétanque, il aura coûté aux différentes collectivités 2,383 millions d'€ HT, répartis entre la Communauté de Communes (35%), la Commune d'Ettendorf (34%), le Conseil Général du Bas-Rhin (28%), la Région Alsace, la Ligue d'Alsace de Football et l'US Ettendorf pour le reste.



C'est devant un parterre de nombreux invités (habitants du village, membres de l'US Ettendorf, membres des clubs avoisinants, des élus municipaux ou communautaires, actuels ou anciens, ...) que Mr le Sous-préfet et Mr le Président du Conseil Général du Bas-Rhin ont procédé au traditionnel couper de ruban.



De nombreuses personnalités étaient présentes :

- Mr David TROUCHAUD, sous-préfet,
- Mr Emile BLESSIG, député,
- Mr Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin,
- Mr André REICHARDT, 1er vice-président du Conseil Régional,
- Mme Marie-Paule LEHMANN, conseiller général du canton de Hochfelden,
- Mr Bernard INGWILLER, président de la Communauté de Communes du pays de la Zorn,
- Mr Francis WILLIG, vice-président de la LAFA,
- Mr Patrice WEISS, maire d'Ettendorf,
- Mr Joseph MICHEL, président de l'US Ettendorf.

Pour visualiser l'album photo, rendez-vous sur le site internet de la commune :

<http://ettendorf.payszorn.com> >> rubrique : **Actualités**

Le film vidéo (de plus de 28 minutes) est visible sur le site internet de la Communauté de Communes :

<http://www.payszorn.com> >> rubrique : **Les vidéos de Zorn TV**

### **FETE DE NOEL DES AINES**



Comme tous les ans, la Commune a invité les plus de 65 ans à une journée festive au Centre Socioculturel le dimanche 12 décembre. Mr le Maire Patrice Weiss a ainsi pu saluer plus de 80 personnes, parmi lesquelles deux nonagénaires de l'année. Il a eu une pensée pour tous ceux qui n'ont pu être présents, en raison de problèmes de santé.

Les convives ont pu déguster un succulent pot-au-feu, fort apprécié, préparé et servi par l'équipe municipale, avec à sa tête l'adjointe Nadine Wendling.

L'animation musicale a été assurée par le jeune Robin Schlupp au son de sa trompette. Un diaporama retraçant les événements de l'année a défilé toute la journée sur grand écran.

Au cours de l'après-midi, a été projeté le film consacré à Ettendorf dans le cadre de la collection "Les Rendez-vous du Patrimoine" produit par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et l'ARCHE pour le canal local "Zorn TV".

Ce ne fut que très tard le soir que les participants à cette agréable et conviviale journée se sont séparés. Elle s'est terminée par la remise, pour les plus de 70 ans, du traditionnel paquet cadeau offert par la municipalité. Le même paquet a été remis aux personnes absentes le lendemain par deux adjoints.



### **MAISONS FLEURIES**

Le jury s'est réuni le lundi 15 novembre 2010 pour désigner les lauréats 2010 du concours des maisons fleuries. Après de longues discussions, les décisions suivantes ont été prises :

- **Félicitations du jury** pour la persévérance et la constance remarquable de leur fleurissement : Mr et Mme Alphonse HESS, Mme Clarisse GARZ, Mme Marie-Rose KAPPS, Mme Marie-Claude WEIBEL et le Restaurant "La Grange".
- **Prix d'encouragement (avec remise d'un chèque cadeau)** : Mr et Mme Gérard STEINMETZ, Mr et Mme Jean-Louis DIBLING, Mme Mathilde FEGER, Mr et Mme Michel OGE, Mr et Mme Fabrice THAL, Mr et Mme Charles WAECKEL, Mr et Mme Gérard HALBWACHS, Mr et Mme Jean-Baptiste LUTZ, Mr et Mme Mireille WEIBEL et Mr et Mme Pierre CRIQUI.

## **LES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vous pouvez les retrouver intégralement dans les panneaux d'affichage et sur le site Internet de la commune <http://ettendorf.payszorn.com> >> rubrique : **Conseil Municipal** > **Délibérations**

### ***CS Séance du 27 septembre 2010***

- ♦ Subvention à l'US Ettendorf pour participation aux frais du feu d'artifice du 17 juillet 2010.
- ♦ Autorisation donnée à la Sté OPALE pour la réalisation d'une étude gratuite de préfaisabilité d'implantations d'éoliennes sur le territoire de la commune et des communes environnantes.
- ♦ Dans la cadre du PLU, choix du SDEA pour la réalisation des annexes "sanitaires" pour un coût d'intervention de 1.841,84 € TTC.
- ♦ Signature de contrats d'entretien avec la Sté ENERGEST SA pour les installations de chauffage de l'école et du centre socioculturel et de la hotte du CSC pour un montant de 1.313,21 € TTC.
- ♦ Suite au jugement du TGI de Strasbourg, la Commune est condamnée à supprimer la canalisation d'évacuation du déversoir d'orage passant à travers la parcelle, rue des Vignes, appartenant à Mr Antoine Fournaise. De plus, une indemnité de 1.600 € est allouée à ce dernier. Le Conseil Municipal prend acte du jugement, décide de ne pas faire appel et autorise le maire à lancer les consultations pour s'adjoindre un maître d'œuvre pour les études et les travaux nécessaires pour se conformer à la décision de justice.

### ***CS Séance du 29 novembre 2010***

- ♦ Présentation des rapports annuels 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement et de l'eau potable pour la commune et de l'assainissement pour le SICTEU.
- ♦ Conformément au règlement d'assainissement, le Conseil Municipal a décidé que, pour toutes les demandes de construction, permis de construire ou déclarations de travaux, déposées à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, les eaux des toitures ou des voiries faiblement circulées pourront, après autorisation de la commune, être dirigées dans un émissaire pluvial public, si la capacité d'écoulement et l'état de ce dernier le permettent. Si cela n'est pas possible, les eaux des toitures ou des voiries faiblement circulées seront gérées par stockage, en cas de rejet dans le réseau d'assainissement général. Le débit instantané maximum admissible autorisé au réseau d'assainissement général est fixé à 5 litres par seconde et par hectare conformément à l'article 31.3 chapitre IV du règlement du service assainissement. Il donne mandat au SDEA du Bas-Rhin pour instruire, autoriser et contrôler les installations privatives des immeubles. Le coût de ces prestations est à la charge des propriétaires et pétitionnaires.
- ♦ Versement de l'indemnisation due aux exploitants pour la pose de fascines, à raison de 2 € par mètre linéaire, soit un montant total de 1.935 € pour 967,50 mètres de fascines.
- ♦ Fixation des prix de fermage à 0,7476 € pour la catégorie 4 et 1,1214 € pour la catégorie 6 et du prix de la taxe foncière à 0,35 € par are.
- ♦ Achat d'une armoire et de matériel informatique pour l'école pour un montant maximum de 4.400 € TTC.
- ♦ Achat d'un nouveau photocopieur pour la mairie pour un montant de 5.490 € HT.
- ♦ Fixation de la contribution financière de l'ALC aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du Centre Socioculturel à 6.500 € pour l'année 2010.
- ♦ Versement d'une subvention à la Société de Musique Alsatia d'Alteckendorf pour sa participation à l'animation de l'inauguration du nouvel espace sportif le 23 octobre 2010.
- ♦ Adoption d'un complément à la délibération prescrivant l'élaboration du PLU (voir ci-dessous).
- ♦ Création d'un certain nombre de logements pour personnes âgées autonomes lors de l'urbanisation de l'ancien terrain de football.
- ♦ Adoption du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il est consultable en mairie ou téléchargeable sur le site internet de la commune.

## **TRAVAUX et ETUDES**

### ***CS AMENAGEMENTS LUTTE COULEES DE BOUE***

Comme tous les aménagements proposés par la Sté SORANGE doivent se réaliser par bassins versants, la coopération intercommunale est absolument nécessaire.

A cet effet, une réunion a eu lieu en mairie de Mommenheim le 30 novembre 2010, en présence du Sous-préfet, de représentants du Conseil Général et de la Chambre d'Agriculture.

Il a été proposé de constituer un SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) en intégrant d'une part le SICTEU (Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées) de Mommenheim et d'autre part les communes concernées des bassins versants, mais non membres du SICTEU (Ringeldorf, Grassendorf, Huttendorf, ...).

Le SICTEU de Mommenheim dans sa séance du 13 décembre 2010 a validé cette option.

Dans ce cadre, la Commune d'Ettendorf va lancer ses études, avec l'aide du Conseil Général, pour la réalisation des travaux proposés par le bureau d'études SORANGE. La procédure administrative et juridique préalable est assez longue, car elle doit se conformer aux diverses prescriptions, dont celles de la Loi sur l'Eau.



## **TRAVAUX A REALISER SUITE CONDAMNATION DU TRIBUNAL**

Mr le Maire a rendu compte au Conseil Municipal, dans sa séance du 27/09/2010, du jugement en date du 16/09/2010 par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg. La commune est condamnée à supprimer la canalisation d'évacuation du déversoir d'orage passant à travers la parcelle, rue des Vignes, appartenant à Mr Antoine Fournaise. De plus, une indemnité de 1.600 € est allouée à ce dernier.

Le Conseil Municipal

- A pris acte du jugement et a décidé de ne pas faire appel,
- A souligné que supprimer purement et simplement la canalisation d'évacuation du déversoir d'orage entraînerait par fortes pluies une montée des eaux dans le secteur urbanisé et causerait un désastre sans précédent dans notre village régulièrement sinistré par des coulées d'eaux boueuses depuis 2003,
- A autorisé le Maire à payer l'indemnité de 1.600 € allouée à Mr Antoine Fournaise au titre des frais de procédure,
- A autorisé le Maire à lancer les consultations nécessaires pour s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre, et le cas échéant d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, pour :
  - procéder à la suppression de la canalisation concernée,
  - étudier toutes possibilités pour remettre en place un moyen permettant l'évacuation du trop-plein d'eau présent dans le réseau d'assainissement, rue des Vignes, lors de pluies importantes.
  - Etudier toutes réalisations techniques à mettre en œuvre pour favoriser lors des orages de printemps les écoulements des eaux boueuses dans les parties "basses" du village et pour stocker ces eaux en aval du village afin de limiter et réguler les écoulements vers la commune de Mommenheim.
- A décidé d'inscrire au budget annexe "Assainissement" de 2011 la somme de 250.000 €, destinée à couvrir la réalisation des études et des travaux.  
Le financement s'effectuera soit par une contribution spéciale, soit par un emprunt dont le remboursement ne pourra être assuré que par une augmentation conséquente de la redevance assainissement.

*Le Cabinet SORANGE a été mandaté pour faire les études sur les différentes solutions envisageables pour permettre au Conseil Municipal de proposer l'aménagement le plus adapté. Une première réunion a eu lieu le mercredi 8 décembre 2010.*



## **ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

### **→ Réunion n° 1 du 23 septembre 2010.**

Le bureau d'études ESPAYS a présenté une première ébauche de son travail de diagnostic à partir des données du terrain dans les 3 domaines suivants : analyse de l'état initial de l'environnement, analyse urbaine et analyse socio-économique.

### **→ Réunion n° 2 du 4 novembre 2010.**

Le document de diagnostic du 23/09/2010 a été amendé, après lecture, par la commission de suivi. Le bureau d'études a remis le tableau "*Diagnostics et Besoins*" incluant les 8 thématiques obligatoires, conformément aux nouveaux textes de Grenelle II régissant les PLU et les PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). La commission de suivi devra y travailler pour remettre une synthèse à la réunion du 16/12/2010.

### **→ Réunion du Conseil Municipal du 29.11.2010 : précision sur les objectifs poursuivis.**

Suite à la prescription du Plan Local d'Urbanisme en date du 25 février 2010, le Conseil Municipal, dans sa séance du 29 novembre 2010, a décidé de préciser que la bonne gestion du développement communal inclut notamment les objectifs suivants :

- La mise en place d'un règlement d'urbanisme adapté au contexte local et notamment au village ancien,
- Un développement maîtrisé de l'urbanisation en vue du maintien des grands équilibres de la population,
- La protection des espaces agricoles et naturels qui le nécessitent,
- La réservation d'emplacements pour des équipements publics, d'activités sportives et culturelles, d'activités agricoles, commerciales et artisanales,
- Le maintien des activités économiques existantes,
- La prise en compte des divers besoins en matière de logement,
- La prise en compte des besoins en transport et circulation,
- La prise en compte des risques de coulées d'eaux boueuses.

### **→ Réunions de travail**

La commission de suivi du PLU s'est réunie à plusieurs reprises pour faire le diagnostic et définir les besoins futurs en analysant les points forts et les points faibles de la commune dans 8 thèmes différents allant du développement de la commune à l'aménagement de l'espace en passant par les activités économiques, les besoins de la population en terme d'équipements publics, de transports et circulation, de services, de développement du numérique et en intégrant le développement durable.

## → Réunion n° 3 du 16 décembre 2010.

Au cours de cette réunion, le tableau "*Diagnostic et Besoins*" a été étudié, commenté et complété par les personnes présentes du bureau d'études et de la commune pour affiner les besoins futurs. Cette synthèse fera partie intégrante du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), premier document obligatoire qui doit figurer dans un PLU.

*Les membres du bureau d'Etudes ESPAYS sont susceptibles de venir chez vous dans vos propriétés pour faire des photos. Il y a lieu de leur réserver le meilleur accueil.*

L'évolution de l'élaboration du PLU peut être suivie sur le site Internet de la commune :

<http://ettendorf.payszorn.com> > rubrique : **Vie municipale** > **Plan Local d'Urbanisme**

## **ORDURES MENAGERES : Instauration de la Redevance Incitative**

La Communauté de Communes poursuit sa réflexion par la mise en place de la Redevance Incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ainsi, elle a décidé des mesures suivantes qui interviendront dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011 :

### **ORDURES MENAGERES**

Chaque foyer sera équipé gratuitement d'un **bac d'une contenance unique de 140 l** muni d'une "puce électronique" permettant son identification et un suivi annuel. La distribution de ces nouveaux bacs à déchets ménagers va s'opérer au printemps 2011 (mai/juin). La Communauté de Communes restera propriétaire du parc.

### **PAPIER-CARTON et FLACONNAGE PLASTIQUE**

Les **anciennes poubelles brunes** – qui sont la propriété des usagers – seront **réutilisées pour la COLLECTE SELECTIVE en porte à porte**. Vous pourrez donc mélanger dans **VOTRE bac** le papier, les cartons, les bouteilles et flaconnages plastiques (**PAS DE VERRE**). Pour éviter toute confusion et enrayer des habitudes ancestrales, un autocollant jaune sera apposé sur **VOTRE poubelle**. Le ramassage de ces matières recyclables (papier/plastique) aura lieu tous les 15 jours. La présentation de votre poubelle à cette collecte sélective est libre, elle ne sera pas comptabilisée, mais la collectivité espère récupérer un tonnage plus important de matières valorisables.

Les **points d'apports volontaires** dans chaque commune seront réorganisés et **réservés EXCLUSIVEMENT au VERRE**.

La distribution des bacs aux usagers sera aussi l'occasion d'effectuer :

- la mise à jour du fichier des redevables avec initialisation des "puces",

- la remise d'un guide de tri et d'explication de la redevance incitative,
- la promotion du compostage de proximité avec possibilité d'acquiescer un composteur moyennant une contribution symbolique, suite à une participation financière de la CDC du Pays de la Zorn et de divers partenaires.

La période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 décembre 2011 sera une période TEST pour l'ensemble du dispositif. Elle sera l'occasion d'effectuer des contrôles renforcés, de sensibiliser tous les usagers et d'ajuster les orientations avant l'entrée en vigueur officielle de la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette mise en œuvre provisoire au 2<sup>e</sup> semestre 2011 servira d'opportunité pour une facturation comparative (à blanc) basée sur l'utilisation du service avec la facturation traditionnelle en 2011 encore basée sur la composition des ménages.

Retenez donc qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sera donc **calculée en fonction du nombre de fois où le bac est présenté à la vidange**.

Par ailleurs, les systèmes de paiement tels que prélèvement automatique ou mensualisation seront opérationnels.

Pour faire face aux multiples obstacles et à la diversité du parc immobilier, une enquête de dotation sera nécessaire auprès de quelques logements collectifs, des commerces, des professionnels et des communes afin d'identifier leurs besoins.

### **Quels sont les Objectifs ?**

- ✓ Réduire les déchets à la source
- ✓ Inciter au tri
- ✓ Protéger et préserver l'environnement pour nous et les générations futures.
- ✓ Valoriser les matières recyclables
- ✓ Mettre à disposition des administrés les moyens pour répondre aux attentes des pouvoirs publics
- ✓ **Maîtriser le coût de collecte et d'élimination des déchets**
- ✓ Disposer d'un meilleur suivi de la production des déchets et des filières de récupération
- ✓ Faciliter la gestion

### **Les tarifs de la Redevance Incitative**

Notons que les services rendus (voir Ettendorf Infos n° 8 de sept. 2010) ont nécessité des investissements lourds et obligent la collectivité à revoir annuellement les critères administratifs et techniques pour répondre aux normes européennes. Ces équipements (usine, décharge contrôlée, déchetteries, etc.) génèrent des charges fixes quelle que soit la quantité de déchets

produite tout comme la benne de collecte qui circule dans nos rues chaque semaine. Ces frais fixes représentent une part importante de nos dépenses et les déchets produits par chaque usager ne serviront que de variable d'ajustement à une nouvelle forme de facturation.

La Communauté de Communes dispose de simulations, mais elle n'a pas arrêté, à ce jour, les tarifs à appliquer. Il ne faut donc pas s'attendre à une diminution de la redevance, car les pouvoirs publics resteront pendant quelques années dans les incertitudes des résultats, des comportements

humains, etc. L'objectif est d'enrayer une augmentation permanente et inquiétante des charges de ce service et de donner à tous les citoyens les moyens d'adhérer à la nouvelle démarche environnementale.

### **Il y a-t-il des recommandations ?**

Triez au mieux le verre, le papier, le carton et les bouteilles, flacons plastiques. Si possible, faites un compostage minimum avec vos déchets verts et déchets organiques. Pour optimiser le service et contribuer à la maîtrise des coûts, il vous est vivement recommandé de ne **présenter la poubelle des ordures ménagères** à la collecte uniquement **lorsqu'elle est pleine**.

### **Les AUTRES ORIENTATIONS :**

D'autres mesures sont à l'étude dans les déchetteries pour maîtriser la filière :

- ✓ le contrôle – non payant – des accès en déchetteries
- ✓ l'installation de portiques d'entrée
- ✓ la remise de badges d'entrée aux usagers permettant d'identifier et de quantifier les utilisateurs du service
- ✓ la collecte des déchets dangereux des ménages (solvants, etc.)

Pour 2011, le Conseil Communautaire a décidé, dans sa séance du 8 décembre 2010, de maintenir les tarifs 2011 au niveau de ceux de 2010.

## **CS GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL**

Les communes d'Alteckendorf, Ettendorf, Grassendorf, Minversheim et Ringeldorf, ont engagé, depuis mi-juin 2009, des discussions pour la création d'une école intercommunale sur un site unique, à laquelle la Communauté de Communes du Pays de la Zorn adjoindrait un périscolaire.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec les élus des différentes communes et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn. 2 groupes scolaires existants ont été visités (Berstheim et Berstett) pour se convaincre du bien-fondé de la démarche.

Lors de la réunion du 7 septembre dernier à Grassendorf, consacrée au choix du site, les conseils municipaux d'Alteckendorf et de Minversheim, réunis au préalable, par la voix de leurs représentants, ont déclaré que, si l'implantation du futur groupe scolaire ne se faisait pas à Alteckendorf, les 2 communes ne participeraient pas au projet !

Devant ce qui peut être considéré comme un diktat, les élus des 3 autres communes ont refusé cet état de fait. Pour l'instant, le projet est à l'arrêt, en attendant, éventuellement, d'intégrer d'autres communes dans le tour de table, même si elles ne sont pas membres de notre Communauté de Communes.

En définitive, l'équipement le plus urgent étant le périscolaire, compétence Communauté de Communes, c'est donc au Conseil Communautaire qu'il reviendra le moment venu de décider de l'implantation du périscolaire pour la zone nord-est et par voie de conséquence du groupe scolaire qui devra être à côté ou dans le même bâtiment.

## **LA VIE SCOLAIRE**

Le vendredi 17 décembre 2010, les élèves de l'école maternelle et de l'école primaire ont eu la visite du Père Noël.

Après avoir testé leurs connaissances, il a récompensé tous les enfants en leur distribuant des friandises offertes par la Commune.



## **LA VIE DES ASSOCIATIONS**

### **CS Club de l'Amitié**

Le club de l'Amitié attend les séniors et jeunes retraités tous les 1er Mercredis du mois pour passer un agréable après midi. Consacrer quelques heures une fois par mois pour discuter, jouer aux cartes et autres activités, permet de se détendre et se libérer.

Les réunions ont lieu dans la petite salle du Centre Socioculturel. Les personnes désirant se faire chercher pourront contacter Marie Rose WAECKEL 03.88.07.67.88 ou Monique VOGT 03.88.07.67.46.

Les nouveaux membres sont toujours les bienvenus.

## **Fabrique de l'Eglise St-Nabor**

Comme chaque année, c'est dans une église comble qu'a été célébrée la Veillée de Noël, au soir du 24 décembre dernier. Elle a été animée par les enfants, sous la houlette des catéchistes bénévoles. La célébration a été rehaussée par les chants de la Chorale Ste-Cécile et par la trompette du jeune Robin Schlupp.

## **Théâtre "D'Socke Budig"**

Les représentations ont eu lieu au Centre Socioculturel d'Ettendorf le **vendredi 19 novembre à 20 h**, **les samedis 20 et 27 novembre à 20 h** et **le dimanche 28 novembre à 14h30**.

Comme à l'accoutumée, la fréquentation était à la hauteur de l'évènement.

Le 2<sup>ème</sup> weekend a souffert un peu plus que le premier du mauvais temps qui a commencé à s'installer sur la région.



Comme chaque année, la 1<sup>ère</sup> représentation a été donnée au profit d'une association de personnes handicapées.

Comme d'habitude, tout s'est terminé dans la joie de tous les participants qui ont fait preuve de leurs grands talents de comédiens.

Rendez-vous est déjà donné en novembre 2011.

## **Bibliothèque municipale**



Comme tous les ans, la Bibliothèque Municipale a organisé le samedi 25 octobre 2010 sa journée "portes ouvertes".

Les nouveautés ont été présentées aux lecteurs, qui sont venus partager un moment de convivialité avec les bénévoles.



Le mercredi 22 décembre 2010 a eu lieu, à la Bibliothèque Municipale, un "Après-midi Contes". Contes, chants et présentation de petits automates sur le thème de Noël ont ravi le cœur des enfants accompagnés de leurs parents. Après avoir beaucoup ri et chanté, ils se sont régalés autour du goûter préparé par les bénévoles. La Bibliothèque Municipale remercie tous les participants, lecteurs et bénévoles.

## **US Ettendorf**

L'US Ettendorf organisera les manifestations suivantes :

- **Dimanche 27 février 2011** : Déjeuner dansant avec les Zillertaler Gipfelwind.  
Au menu : Pot au feu - dessert - café au prix de 24 €.
- **Dimanche 10 avril 2011** : Concert dansant avec les "Zillertaler Haderlumpen", vainqueurs du Grand Prix de la Volksmusik.  
Entrée : 18 €, sur réservation. Petite restauration. Ouverture de la salle à 13 heures.

➔ Prix spécial pour participation aux 2 manifestations.

Pour tous renseignements et inscriptions : Tél. 03.88.07.67.62 ou 03.88.07.03.56 ou 06.50.57.14.79.

**SALLE POLYVALENTE D'ETTENDORF**  
ORGANISATION : UNION SPORTIVE D'ETTENDORF

**Zillertaler Gipfelwind**  
27 Février 2011 à 12h  
**Déjeuner Dansant**  
Au menu : pot au feu - dessert - café  
Prix : 24 €  
(réservation avant le 21 février)

**10 Avril 2011 à 14h30**  
**Concert Dansant**  
Ouverture de la salle dès 13h  
Les Zillertaler Haderlumpen vainqueurs du grand prix de la Volksmusik  
Entrée : 18 €

**Haderlumpen**  
Petite restauration - buvette  
TARIF SPECIAL pour la participation aux 2 spectacles  
03 88 07 67 62 ou 06 50 57 14 79 ou 03 88 07 03 56

## INFORMATIONS DIVERSES

### **INCIVILITÉS (ENCORE ET TOUJOURS....)**

Malgré le message passé dans les précédentes éditions, il y a toujours des propriétaires de chiens qui laissent faire à leurs chiens leurs besoins n'importe où, et notamment sur les espaces publics : **près de l'école, sur les trottoirs, les espaces verts, etc...** Ces endroits ne sont pas les lieux appropriés pour les déjections canines. **Cela ne peut continuer.** Il s'agit d'un problème de salubrité et d'hygiène publique. Les déjections canines dans les espaces verts constituent un risque sanitaire pour les petits enfants qui s'y promènent ou y jouent et rendent le travail difficile aux personnes chargées de l'entretien.

### RAMASSER N'EST PAS SYNONYME DE S'ABAISSER

Autre point noir, le stationnement des véhicules en dehors des endroits prévus à cet effet. N'encombrez pas les rues ni les trottoirs avec les véhicules, rentrez les véhicules dans vos cours ou garages !

Si vous avez de la visite, dans la mesure du possible, mettez les voitures dans votre cour. Respectez les sorties de garage de vos voisins. Laissez du passage dans les rues étroites.

La vie dans notre commune donne lieu à des droits mais également à des obligations, dont le **respect de l'Autre**. A travers vos diverses activités, pensez toujours à ne pas troubler votre voisinage ou la collectivité.

### **PROPRETE**

La Commune rappelle l'arrêté municipal du 5 décembre 1996 qui stipule que " **Les riverains sont tenus de procéder sans délai au déneigement et au salage des trottoirs, des caniveaux et de la voirie communale au droit de leur propriété**".

**Pour la période hivernale**, la commune a pu mettre à disposition, **sans obligation de sa part**, des sacs de sel pour un total de 2 tonnes qui ne sont à utiliser que pour les espaces publics (voirie, trottoirs,...) et en aucun cas pour un usage privé.

En raison de l'hiver précoce que nous connaissons, les stocks de sel sont à présent épuisés. Néanmoins, il faudra continuer à appliquer l'arrêté municipal cité ci-dessus.

En période hivernale, il est également recommandé d'équiper ses véhicules de pneumatiques adaptés et de conduire selon les règles de prudence, au vu des conditions de circulations.

De même, aux abords de vos propriétés, il y a lieu d'élaguer les arbres et arbustes qui peuvent obstruer la circulation piétonne sur les trottoirs ou des véhicules sur les voiries communales ou rurales (passages d'engins agricoles).

### **FELICITATIONS A LA JEUNE LUCILLE**

*Ettendorf'Infos* adresse ses plus chaleureuses félicitations à la jeune Lucille GUENEDAL, qui a obtenu le titre de Première Dauphine de Mini-Miss France lors du weekend avant Noël à Paris. Elle a déjà remporté le titre de Mini-Star France à Paris en novembre dernier. Lucille est une fille très dynamique et volontaire? Elle a déjà des projets bien arrêtés pour le futur.

*Ettendorf'Infos* lui souhaite la pleine réussite et la satisfaction dans la voie qu'elle s'est choisie.  
*Article complet publié dans les DNA-Saverne du jeudi 30 décembre 2010.*

### **NOUVEAU PASTEUR A ALTECKENDORF**

Un nouveau pasteur a été installé en septembre à Alteckendorf. Il s'agit de Mlle Emmanuelle GAULIER. Elle a en charge les habitants de notre commune de confession protestante. On peut la joindre au 03.88.68.44.70.

### **APPEL AUX RECRUES PAR LES POMPIERS**

Le Major André HAMMANN et l'adjudant Joseph KLEINCLAUSS, de la section des Sapeurs-Pompiers volontaires d'Alteckendorf-Ettendorf, lancent un appel à tous les jeunes à partir de 16 ans pour rejoindre les sapeurs-pompiers volontaires.

A cet effet, une réunion d'information aura lieu le vendredi 28 janvier 2011 à 20h au Centre Socioculturel d'Ettendorf.

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Ce n'est que fin novembre 2010 que le Conseil Municipal a validé le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, document mis à la disposition des habitants pour s'informer sur les risques majeurs identifiés, auxquels la commune peut être soumise. Il est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune : <http://ettendorf.payszorn.com> >> rubrique : **Actualités > DICRIM**

Le DICRIM est la partie publique du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, qui est un outil à l'attention du maire et de son équipe, rassemblant toutes les informations pour faire face à une situation d'urgence en complémentarité de l'action des services de secours.

Dans ce cadre, comme annoncé (prématurément) dans Ettendorf'Infos n° 6 de janvier 2010, **une Réserve Communale de Sécurité Civile** est mise en place. Certaines personnes se sont déjà portées volontaires. La Commune les en remercie. Pour étoffer encore cette réserve, la Commune relance un appel à tous ceux, hommes ou femmes, jeunes, actifs, retraités, anciens pompiers, etc ... Aucune condition d'âge n'est requise. Tout citoyen disponible peut se rendre utile à la collectivité, aider ses concitoyens en cas de catastrophe.

De même dans le PCS, sont recensées toutes les personnes "à risques" : personnes isolées, handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...), sans moyen de locomotion, sous surveillance médicale ou bénéficiaire de soins réguliers,...

Aussi, si vous êtes dans un de ces cas, et si vous le souhaitez, il y a lieu de vous inscrire en mairie dans l'annuaire des populations "à risques".

## **CAMPAGNE DE DEPISTAGE DU CANCER COLORECTAL**



**Association pour le dépistage  
du cancer colorectal en Alsace**

### *Le cancer de l'intestin peut être guéri et même évité grâce au dépistage*

Le cancer colorectal est le cancer du gros intestin. Bien que peu connu, c'est l'un des cancers les plus fréquents et les plus graves, tout particulièrement en Alsace qui détient le record de France. C'est, après le cancer du poumon, la deuxième cause de décès par cancer. Dans notre département, environ une personne sur 17 aura un cancer colorectal au cours de sa vie. Chaque année en Alsace, un cancer colorectal est diagnostiqué chez 1 162 personnes et 474 en meurent. Avec le vieillissement progressif de la population, le nombre de ces cancers augmente. Il touche les femmes comme les hommes. Il est rare avant 50 ans et le risque augmente avec l'âge après 50 ans.

Si l'on attend l'apparition de symptômes, seul un cancer de l'intestin sur 2 peut être guéri. De plus, il est souvent nécessaire de recourir à des traitements lourds tels que chimiothérapie ou radiothérapie. Au contraire, dépisté tôt, on peut le guérir 9 fois sur 10, sans chimiothérapie ni radiothérapie. Il est même possible d'éviter un grand nombre de ces cancers de l'intestin : la plupart proviennent de polypes, petites lésions qu'il suffit d'enlever avant qu'elles ne deviennent des cancers.

On peut détecter tôt le cancer et les polypes de l'intestin par un test de recherche de sang dans les selles. C'est un test simple que l'on fait chez soi. Il est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Il est proposé à toutes les femmes et tous les hommes de 50 à 74 ans qui reçoivent une invitation personnelle de la part d'ADECA Alsace tous les 2 ans.

La campagne de dépistage du cancer colorectal a permis de guérir 438 cancers et d'en éviter 2.216 depuis 2003 en Alsace (données de septembre 2010).




Dans la commune d'ETTENDORF, la 2<sup>ème</sup> campagne a débuté en novembre 2010. Lors de la 1<sup>ère</sup> campagne, 41,9 % des personnes concernées ont participé. Ce taux doit dépasser 50% pour une bonne utilisation des deniers publics.

Les médecins généralistes sont la cheville ouvrière de ce dépistage. Tous ceux de votre canton ont été sensibilisés et sont prêts à conseiller et remettre le test de dépistage, alors n'hésitez pas, si vous avez entre 50 et 74 ans :

### ***Faites le test tous les 2 ans***

Outre le dépistage, la prévention du cancer colorectal repose sur une meilleure alimentation. Pour diminuer le risque de survenue de ce cancer, il faut manger moins et manger mieux, c'est à dire plus de fruits et légumes et moins de viandes rouges, charcuterie et graisses animales.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à :

ADECA Alsace – 122, rue de Logelbach – BP 30593 - 68008 Colmar CEDEX  
 03 89 12 70 13 -  03 89 12 70 17 -  [secret@adeca-alsace.fr](mailto:secret@adeca-alsace.fr)  
Site Internet : [www.adeca-alsace.fr](http://www.adeca-alsace.fr)

## **CREDIT MUTUEL VAL DE MODER : Fermeture de l'agence d'Ettendorf**

Communiqué du Crédit Mutuel Val de Moder :

"Les élus de la Caisse du Crédit Mutuel du Val de Moder ont été contraints de fermer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 votre agence d'Ettendorf (en même temps que celle d'Uberach). Cette décision, prise à l'unanimité des 2 conseils, était devenue nécessaire avant tout pour des raisons de sécurité du local et d'organisation de travail.

Le Crédit Mutuel Val de Moder reste bien entendu au service de ses sociétaires-clients d'Ettendorf que ce soit à distance via les nouveaux moyens de communication ou directement à la caisse.

En effet :

- ♦ Pour toutes les opérations simples, comme les retraits, les versements, l'édition des extraits, la consultation des comptes, vous disposez des outils technologiques mis en place par le groupe Crédit Mutuel (CMUT, Guichet automatique, Libre Service Bancaire, etc....),
- ♦ Pour traiter des opérations plus complexes - mise en place d'un dossier de prêt, effectuer le choix d'un placement d'adapté à votre situation, analyse d'un contrat d'assurance, choix d'un téléphone, ... - votre Chargé de Clientèle est à votre écoute par téléphone, par mail ou plus généralement sur rendez-vous au siège de la caisse à Pfaffenhoffen.

Les quelques personnes qui pourront être gênées par cette fermeture seront contactées pour rechercher et mettre en place une solution adaptée à chaque situation individuelle (service à domicile, par ex....).

**N'hésitez pas à vous signaler si vous êtes concerné.**

La Directrice de la Caisse de Crédit Mutuel du Val de Moder et l'ensemble des salariés restent à votre entière disposition pour répondre à vos besoins d'épargne, de crédits, d'assurance et de téléphonie, et pour tout conseil dont vous auriez besoin.

Par ailleurs, vos élus continueront de vous représenter et de défendre vos intérêts dans les différents conseils de la caisse du Val de Moder.

Comptant sur votre compréhension, nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez."

*Le Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Mutuel du Val de Moder.*

## **DECHARGE DE HOCHFELDEN (CSDU du Rohrbach) : Où en est-on ?**

Le 5 mai 2010, le Tribunal Administratif de Strasbourg a annulé l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2005 autorisant la poursuite d'exploitation et l'extension de la méga-décharge du Rohrbach jusqu'en 2014. Elle "accueille" près de la moitié des déchets du département.

L'exploitant SITA Alsace (Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT) a été obligé de préparer un nouveau dossier de demande d'exploitation. Ce dossier devait être présenté à la Préfecture du Bas-Rhin dans un délai de trois mois après le prononcé du jugement, c'est-à-dire pour la date butoir du 12 août 2010. Malheureusement à ce jour (21/12/2010), nous n'avons toujours pas connaissance de ce dossier. C'est le suspense total quant à la durée de poursuite d'exploitation envisagée et quant au tonnage que SITA Alsace enfouira les années à venir sur le site du Rohrbach pollué maintenant depuis plus de 40 années.



### **Enquête publique à venir :**

Bien entendu, comme le prévoit la législation, ce nouveau dossier qui tarde à être connu sera soumis à enquête publique. Selon l'avocat présent à l'Assemblée Générale de l'ASADR 67 (association qui milite pour l'arrêt de l'exploitation et la protection de l'environnement) le 12 novembre 2010 à Mutzenhouse, Maître Laurent BUFFLER, cette phase de l'enquête publique est primordiale. **La mobilisation de la population devra être très forte pendant cette période** ; des questions pertinentes devront être posées au commissaire enquêteur, entre autres, sur deux points essentiels : la présence de la faille sur le site, et les risques de danger sur la santé de la population. Le commissaire enquêteur sera tenu de répondre à toutes ces questions.

Maître Laurent BUFFLER a fait la lecture des conclusions d'un rapport du 15 juillet 2005 émanant de la **Directrice de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Bas-Rhin (SANTÉ ENVIRONNEMENT)** qui dit : *"Il est inexact de dire que les niveaux d'exposition de la population sont faibles : le risque cancérigène généré par le site pour le benzène est nettement inférieur à sa valeur guide d'acceptabilité de l'OMS de 10<sup>-5</sup>, mais il convient néanmoins de souligner que le risque cancérigène global (risque généré par le site + autres sources) est 3 fois supérieur à cette limite d'acceptabilité, et donc considéré comme inacceptable au regard des critères de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé)".*

**"NI ICI – NI AILLEURS, MAIS AUTREMENT". Il faut créer un monde sans décharges**, et cela est possible aujourd'hui. Favorisons le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation du méthane, la gazéification ... Entamer une démarche dans ce sens semble plus responsable que d'enfouir les déchets au Rohrbach ! Cela est de notre responsabilité à nous tous. **Notre planète ne s'en portera que mieux, elle est à protéger pour nous et nos futures générations !**

## **ORDURES MENAGERES 2011**

Avant le passage en 2012 à la redevance incitative basée sur le nombre de levée (cf. dossier ci-dessus), la redevance des ordures ménagères 2011 est encore basée sur le nombre de personnes composant chaque foyer. Aussi, dans le cadre de la préparation de la liste des foyers redevables en 2011, toute modification de la composition familiale est à signaler en mairie avant le 31 janvier 2011. Au-delà de cette date, plus aucun changement ne sera accepté. Il est rappelé que, selon le règlement des ordures ménagères en vigueur, **tout foyer est redevable de la redevance d'ordures ménagères**, qu'une ou plusieurs poubelles soient utilisées.

## **ETAT - CIVIL**

L'INSEE vient de communiquer le chiffre de la population légale retenue pour Ettendorf en 2011 (millésimée 2008) : 844 habitants (dont 20 comptés à part), contre 831 habitants (dont 20 comptés à part) pour 2010. Un recensement aura de nouveau lieu en janvier-février 2012.

### **NAISSANCES**

→ **Noémie FEGER**, née le 9 septembre 2010, fille de Nicolas et de Tania KLOPENSTEIN.

→ **Sophie LOUIS**, née le 13 septembre 2010, fille de Nicolas et de Priscilla MESSISSI.

### **DECES**

→ 15 octobre 2010 : **Mr Gérard WEBER**, né le 4 mars 1953.

→ 1<sup>er</sup> décembre 2010 : **Mr Joseph DIEMERT**, né le 20 septembre 1927.

## **GRANDS ANNIVERSAIRES**



Mme Lucie WEIBEL a eu la joie de fêter son 85<sup>ème</sup> anniversaire le 27 septembre dernier entourée de son mari et de ses enfants.

Comme il est de coutume, Mr le Maire, accompagné de ses adjoints, a félicité, au nom de la Commune, la jubilaire et lui a remis le traditionnel panier garni.

### **Les prochains grands anniversaires à souhaiter :**

- ◆ **100 ans** : Mme Anne CRIQUI, née DAULL, le 21 avril.
- ◆ **94 ans** : Mme Marie DIBLING, née REINBOLD, le 4 février.
- ◆ **92 ans** : Mr Joseph HESS, le 5 janvier.
- ◆ **89 ans** : Mme Alice FEGER, née WITTNER, le 26 mars.
- ◆ **88 ans** : Mme Geneviève WEISS, née JUNG, le 3 mars.
- ◆ **86 ans** : Mr Antoine JUNG et Mr Emile LANG, le 23 janvier ; Mr Jean-Baptiste LUTZ, le 1<sup>er</sup> mars.
- ◆ **85 ans** : Mme Marie JAEGLE, née LIENHARDT, le 24 janvier ; Mlle Thérèse REINBOLD, le 1<sup>er</sup> février ; Mr Charles KRIEGER, le 2 avril.
- ◆ **84 ans** : Mr Gaston PAUTLER, le 18 janvier ; Mr Joseph AUFFINGER, le 2 février ; Mme Marie-Louise FISCHER, née MEDER, le 5 février.
- ◆ **83 ans** : Mr Henri TORLOTTING, le 1<sup>er</sup> janvier ; Mr Antoine LOTT, le 23 janvier, Mlle Marthe WITTNER, le 20 février ; Mr Bernard WENDLING, le 29 avril.
- ◆ **82 ans** : Mme Marthe LUTZ, née WEISS, le 3 février ; Mme Marie SCHWARZER, née CRIQUI, le 9 février ; Mme Germaine HANNS, née DAULL, le 11 février ; Mme Marcelle HELMSTETTER, née JUNG, le 28 mars.
- ◆ **80 ans** : Mme Lucie NONNENMACHER, née DIBLING, le 1<sup>er</sup> janvier ; Mme Bernadette BURG, née SCHERRER, le 14 janvier ; Mme Marie-Thérèse DIEMERT, née FUCHS, le 4 avril.
- ◆ **75 ans** : Mme Suzanne LOTT, née THOMAS, le 10 février.

## **INFOS PRATIQUES**

### ◆ HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

- Le **LUNDI** de 18 h à 20 h
- Le **JEUDI** de 10 h à 12 h et de 18 h à 20 h
- Le **MARDI** de 9 h à 11 h
- Le **VENDREDI** de 9 h à 11 h

Téléphone/Fax : 03.88.07.66.90

Site Internet de la commune : <http://ettendorf.payszorn.com>

Adresse E-Mail : [mairie.ettendorf@payszorn.com](mailto:mairie.ettendorf@payszorn.com)

### ◆ OU S'ADRESSER POUR OBTENIR :

- **Extrait ou copie d'acte de naissance** : mairie du lieu de naissance. Gratuit.
- **Extrait ou copie de son acte de mariage ou duplicata du livret de famille** : mairie du lieu de mariage. Gratuit.
- **Copie d'acte de décès** : mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt. Gratuit.
- **Carte d'électeur** : mairie du domicile. Gratuit.
- **Certificat de vie commune** : mairie du domicile. Gratuit.
- **Autorisation de sortie du territoire (mineurs)** : mairie du domicile. Gratuit.
- **Carte Nationale d'Identité** : mairie du domicile. Se présenter en personne avec :
  - 2 photos d'identité conforme à la norme ISO/IEC 19794-5
  - 1 copie intégrale de l'acte de naissance
  - 1 justificatif de domicile (facture électricité ou téléphone, par ex.)
  - L'ancienne carte d'identité
  - Timbre fiscal de 25 €, si l'ancienne carte ne peut être présentée.
  - Validité : 10 ans
- **Passeport** : Toutes les mairies équipées. Les plus proches : Ingwiller, Brumath, Saverne, Haguenau, ... Se présenter en personne avec les documents suivants :
  - 2 photos d'identité conforme à la norme ISO/IEC 19794-5 (si la mairie ne les établit pas)
  - 1 copie intégrale de l'acte de naissance + d'un des parents (pour les mineurs)
  - 1 justificatif de domicile (facture électricité ou téléphone, par ex.)
  - La Carte Nationale d'Identité
  - L'ancien passeport, en cas de renouvellement
  - Timbre fiscal de 86 € pour les personnes majeures, 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans et 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans. Les tarifs sont majorés, si les photos sont faites sur place.
  - Validité : 10 ans (adultes) et 5 ans (mineurs)

### ◆ LOCATIONS DES SALLES DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Nous vous rappelons que, pour les locations des salles du Centre Socioculturel, il y a lieu de s'adresser à Mr Joseph KLEINCLAUSS (tél. 03.88.07.05.81) ou à Mme Nadine WENDLING (tél. 03.88.75.50.06).

### ◆ HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- Le **MERCREDI** et le **SAMEDI** de 14 h 30 à 16 h 30

### ◆ HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE BOSENDORF

- Le **MARDI** et le **JEUDI** de 15 h à 19 h
- Le **SAMEDI** de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

### ◆ NUMEROS D'URGENCE

- MEDECIN DE GARDE : **03.88.11.69.00**
- SAMU : **15** (en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra)
- POLICE : **17**
- POMPIERS : **18**
- APPEL D'URGENCE (toute l'Europe) : **112**
- GENDARMERIE HOCHFELDEN : **17 ou 03.88.91.50.18**
- SERVICE SOCIAL, UTAMS de Saverne : **03.88.02.80.02**

*Ont collaboré à ce numéro de "Ettendorf'Infos" : Patrice WEISS, Marcel KLEIN, Corinne LEONHART, les responsables des associations.*

*Conception, rédaction, mise en page et réalisation : Bernard WEISS*

*Prochaine parution : Mai 2011*